

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation
jeudi 24 mars 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :

27

Nombre de Conseillers
présents :

17

Nombre de Conseillers
votants :

20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale Henri Lecomte,
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
C. LINY donne pouvoir à C. ROUGERON
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRESENTÉE :

M. BÉNARD, A. TOUTAIN, C. ANCELIN, D. DUPONT, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
C. LEVÉZIER, ET JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Christel CHARBONNIER est élue secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3
Nombre de conseillers absents excusés : 7

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 20
Secrétaire de séance : Madame Christel CHARBONNIER

Monsieur le Maire fait remarquer qu'aucun Conseiller Municipal de l'opposition n'est présent pour cette séance budgétaire.

Après différentes modifications proposées par Monsieur Florian RIGOT, Conseiller Municipal, le procès-verbal de la séance du 04 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ 1 – **Finances**

A - Commune

☞ Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du Compte de Gestion 2021 établi par le service de gestion comptable d'Evreux. Ce sont les écritures comptables du budget communal pour l'année 2021.

Le Compte Administratif 2021 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rentre de nouveau en séance. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour le vote à l'unanimité. Monsieur le Maire ajoute également que cette année le budget est un peu plus « serré », en partie à cause de l'augmentation significative des prix de l'énergie. Malgré cela les projets importants et prioritaires pour la Commune sont inscrits au budget. Les autres pourront être financés grâce aux subventions accordées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement et à la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes de l'année 2021 (compte 1068 en recettes d'investissement) pour un montant de 400 000,00 €, et de prendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement) pour la somme de 821 911,76 € afin d'assurer la continuité d'une gestion saine.

Le tableau d'affectation du résultat 2021 est sur la page suivante.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| A Résultat de l'exercice | | + 263 021,00 € |
| précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | |
| B Résultats antérieurs reportés | | + 958 890,76 € |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | |
| C Résultat à affecter | | + 1 221 911,76 € |
| = A+B (hors restes à réaliser) | | |
| (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | | |
| <hr/> | | |
| D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) | | - 5 884,06 € |
| D 001 (si déficit) | | |
| R 001 (si excédent) | | |
| <hr/> | | |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) | | - 305 529,43 € |
| Besoin de financement | | |
| Excédent de financement (1) | | |
| <hr/> | | |
| Besoin ou excédent de financement F | =D+E | - 311 413,49 € |
| <hr/> | | |
| AFFECTATION = C | =G+H | + 1 221 911,76 € |
| <hr/> | | |
| 1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement | | + 400 000,00 € |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | |
| <hr/> | | |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 821 911,76 € |
| <hr/> | | |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | | |

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du budget primitif 2022.

| Section de FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 011 - Charges générales | 1 157 000,00 € | Chapitre 002 - Excédent antérieur | 821 911,76 € |
| Chapitre 012 - Charges personnel | 1 726 700,00 € | Chapitre 013 - Atténuations de charges | 30 000,00 € |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits | 23 000,00 € | Chapitre 042 - Opérations d'ordre | 71 135,87 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 564 683,00 € | Chapitre 70 - Produits des services | 408 000,00 € |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre | 257 783,36 € | Chapitre 73 - Impôts et taxes | 2 290 000,00 € |
| Chapitre 65 - Autres charges gestion | 303 100,00 € | Chapitre 74 - Dotations et participations | 752 880,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 69 516,00 € | Chapitre 75 - Autres produits gestion | 182 000,00 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 453 875,27 € | | |
| Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions | 270,00 € | | |
| Total des Dépenses | 4 555 927,63 € | Total des Recettes | 4 555 927,63 € |

| Section d'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 001 - Résultat d'investissement | 5 884,06 € | Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 564 683,00 € |
| Chapitre 040 - Opération d'ordre | 71 135,87 € | Chapitre 040 - Opérations ordre | 257 783,36 € |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 18 630,00 € | Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 18 630,00 € |
| Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées | 293 451,22 € | Chapitre 10 - Dotations fonds divers | 459 984,22 € |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 66 587,52 € | Chapitre 13 - Subventions | 237 866,50 € |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement | 87 990,47 € | Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées | 140 000,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 1 063 506,34 € | | |
| Chapitre 23 - Immobilisation en cours | 71 761,60 € | | |
| Total des Dépenses | 1 678 947,08 € | Total des Recettes | 1 678 947,08 € |

Pour les dépenses d'Investissement :

- Chapitre 20

↳ **Article 2031 études** : Les études pour le projet de rénovation de la salle d'activités communale et l'agrandissement du restaurant scolaire sont reportées en 2023. En revanche, les études concernant la rue Edmond Signoret pour la gestion des eaux pluviales et le bassin versant seront réalisées.

↳ **Article 2041581 immobilisation incorporelle groupement collectivités** : Des travaux d'enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la rue Edmond Signoret, la modernisation de l'éclairage du stade municipal et du Fond de Sassey (LEDS) et l'enfouissement du réseau électrique de la rue Aristide Briand (1^{ère} tranche) sont prévus.

- Chapitre 21

↳ **Article 2111 / 2115 acquisition foncière** : Le terrain installé à l'entrée de la Zac de Coutumel, a été placé en adjudication par les banques. L'Agglomération du Pays de Dreux gère désormais cette zone industrielle devant être transformée en lotissement. Aucune écriture comptable ne sera donc inscrite au budget communal.

Le terrain devant être acquis pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sera également inscrit sur le budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » et non sur le budget communal.

↳ **Article 2121 plantation d'arbres** : Des arbres seront remplacés sur la place du marché, un aménagement végétal est également prévu sur le parvis de l'Espace Culturel et Sportif ainsi qu'au Fond de Sassey vers l'aire de jeux.

↳ **Article 2128 agencement et aménagement** : Le dépôt communal situé route de l'habit sera aménagé. La rénovation et l'extension du parcours botanique sont également programmées, subventionnées à 80% par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

Suite à un sinistre rue Victor Hugo, un muret et une dalle doivent être réparés. Ces dépenses seront remboursées par l'assurance.

Rue du Chevalot, quelques habitants ont sollicité l'utilisation de l'espace vert communal. Une consultation auprès de l'ensemble des riverains est prévue afin de discuter sur l'avenir de cet espace public. La construction d'un carport à l'école maternelle sera réalisée. Des plaques signalétiques touristiques seront acquises au vu des trois circuits réalisés avec l'association « Ezy et son histoire ».

↳ **Article 2131 bâtiments** : A l'école élémentaire toutes les fenêtres seront remplacées, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % (40 % Etat et 30 % Conseil Départemental) . Une rampe pour les personnes à mobilité réduite et une nouvelle issue de secours vont être créées par le personnel des services techniques. Les radiateurs seront démontés et sablés par une entreprise.

Une partie de l'école maternelle sera rénovée.

L'éclairage de la façade de la mairie, ainsi que celui de la salle d'activités communale seront modernisés.

Au Musée du Peigne, des travaux coûteux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite seront entrepris, échelonnés sur deux ans. Ces travaux seront subventionnés. Un complément de demande de subvention sera déposé pour les travaux prévus en 2023.

L'entrée du camping va être réaménagée et une aire de services pour les camping-cars va être créée. Ces travaux sont subventionnés à 80% par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER). Les travaux pour la préservation et la mise en valeur de l'Eglise, et ses abords seront définis sur deux années. Le dossier de subvention est à finaliser auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental.

Les portes du local des sanitaires du marché sont à changer.

Des cabanons seront achetés pour les utilisateurs des jardins familiaux.

La toiture d'un logement communal route de l'habit doit être rénovée.

↳ **Article 2152 installation de voirie** : Le mobilier urbain (bacs, jardinières, signalétiques commerçants...) et la signalétique de sécurité font l'objet de compléments chaque année. La réfection de la voirie de la rue Edmond Signoret ainsi que l'enrobé de la cour des services techniques sont prévus.

↳ **Article 21568 matériel sécurité incendie** : Des diffuseurs visuels d'alarme seront achetés pour l'école élémentaire.

↳ **Article 21571 matériel roulant** : L'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour les services techniques est prévue.

↳ **Article 2183 matériel de bureau et informatique** : Une barre de son pour la médiathèque ainsi que cinq ordinateurs sont prévus pour l'école maternelle.

Une vidéo protection va être installée au Fond de Sassey, au futur parking de covoiturage au boulevard Gambetta, et à l'intérieur de l'Espace Culturel et Sportif.

↳ **Article 2184 mobilier** : Des bacs de rangements supplémentaires pour la médiathèque, des chariots, armoires et du petit matériel pour le restaurant scolaire seront achetés. Le bureau des policiers municipaux est réaménagé pour optimiser au mieux l'espace.

Le lave-linge de l'école maternelle doit être remplacé.

↳ **Article 2188 autres matériels et outillages** : Un ensemble de matériels pour les Services Techniques et pour la Police Municipale seront achetés.

Également pour le restaurant scolaire, du nouveau matériel subventionné à 100% par le programme France Relance « petite cantine ».

Un lave-vaisselle professionnel va être acheté pour la salle d'activités communale.

Des nouvelles décorations de Noël seront acquises pour les rues extérieures au centre-ville.

- Chapitre 23

↳ **Article 2312 terrains** : Au vu de l'avancement du projet de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la maison « Berthe » sera démolie. Les écritures comptables seront inscrites sur le budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et non sur le budget communal

↳ **Article 2315 voiries et installations techniques** : Deux aires de stationnement vont être créées, une au Fond de Sassey et une Boulevard Gambetta avec une zone de covoiturage.

Étant donné que les Conseillers Municipaux n'ont pas de questions sur le budget communal 2022, Monsieur le Maire procède au vote, des dépenses et recettes prévisionnelles, de fonctionnement et d'investissement, à savoir :

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Dépenses globales 2022 | 6 234 874,71 € |
| Recettes globales 2022 | 6 234 874,71 € |

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

↳ B - ZAC de Coutumel : Bâtiment Locatif

☞ Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour présenter le Compte de Gestion 2021 établi par le service de gestion comptable d'Evreux. Ce sont les écritures comptables du budget ZAC de Coutumel : bâtiment locatif pour l'année 2021.

Le Compte Administratif 2021 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes de la ZAC de Coutumel : bâtiment locatif.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement et à la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes de l'année 2021 (compte 1068 en recettes d'investissement) pour un montant de 7 506,26 €, et de prendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement) pour la somme de 161 091,73 € afin d'assurer la continuité d'une gestion saine.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | + 24 798,91 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | + 143 799,08 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | | + 168 597,99 € |
| D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | | - 7 506,26 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | | 0 € |
| Besoin ou excédent de financement F | =D+E | - 7506,26 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | + 168 597,99 € |
| 1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | + 7 506,26 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 161 091,73 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | | |

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du budget primitif 2022.

| Section de FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 14 000,00 € | Chapitre 002 - Résultat reporté | 161 091,73 € |
| Chapitre 023 - Virement investissement | 31 758,51 € | Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 35 000,00 € |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre | 333,22 € | | |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 150 000,00 € | | |
| Total des Dépenses | 196 091,73 € | Total des Recettes | 196 091,73 € |
| Section d'INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté | 7 506,26 € | Chapitre 021 - Virement fonctionnement | 31 758,51 € |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | 5 000,00 € | Chapitre 040 - Opération d'ordre | 333,22 € |
| Chapitre 21 - Immobilisation corporelle | 27 091,73 € | Chapitre 10 - Dotations fonds divers | 7 506,26 € |
| | | | |
| Total des Dépenses | 39 597,99 € | Total des Recettes | 39 597,99 € |

Étant donné que les Conseillers Municipaux n'ont pas de questions sur le budget ZAC de Coutumel : bâtiment locatif 2022, Monsieur le Maire procède au vote, des dépenses et recettes prévisionnelles, de fonctionnement et d'investissement, à savoir :

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Dépenses globales 2022 | 235 689,72 |
| Recettes globales 2022 | 235 689,72 |

Délibération adoptée à l'unanimité.

C - Éco-quartier

☞ Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour présenter le Compte de Gestion 2021 établi par le service de gestion comptable d'Evreux. Ce sont les écritures comptables du budget Éco-quartier pour l'année 2021.

Le Compte Administratif 2021 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du budget primitif 2022.

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2022. Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été créé pour retracer comptablement l'intégralité de l'opération de création de l'Éco-quartier et pour permettre la récupération de la TVA. Pour cette année, c'est une subvention d'équilibre du budget communal qui sera versée afin que les études de sol du bassin versant puissent être réalisées.

| Section de FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|--------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 011 - Charges générales | 75 000,00 € | Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement | 9 379,69 € |
| | | Chapitre 77 - Produits exceptionnels | 65 620,31 € |
| Total des Dépenses | 75 000,00 € | Total des Recettes | 75 000,00 € |
| Section d'INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Total des Dépenses | 0,00 € | Total des Recettes | 0,00 € |

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2022.

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Dépenses globales 2022 | 75 000,00 € |
| Recettes globales 2022 | 75 000,00 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

D - Centre de Santé Communal

☞ Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour présenter le Compte de Gestion 2021 établi par le service de gestion comptable d'Evreux. Ce sont les écritures comptables du budget Centre de Santé Communal pour l'année 2021.

Le Compte Administratif 2021 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat, informe les conseillers municipaux, que le banc médical n'ayant toujours pas été livré, la commande a été annulée. Toutefois, grâce à de nouvelles recherches, un banc médical sera acquis et installé dans les prochains jours notamment grâce à une société de reconditionnement proposant divers matériels médicaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement pour couvrir les futurs investissements (compte 1068 en recettes d'investissement) pour un montant de 22 887,01 €.

Le tableau d'affectation du résultat 2021 est sur la page suivante.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | + 22 887,01 € |
| B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | + 0 € |
| C <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | | + 22 887,01 € |
| D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | | - 4 092,27 € |
| E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | | - 19 175,67 € |
| Besoin ou excédent de financement F | =D+E | - 23 267,94 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | + 22 887,01 € |
| 1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | + 22 887,01 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 0 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | | |

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget comporte en recettes les remboursements de la CPAM et le reversement au budget principal de la Commune qui supporte les rémunérations.

| Section de FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 011 - Charges générales | 14 600,00 € | Chapitre 70 - Produits des services | 175 000,00 € |
| Chapitre 012 - Charges personnel | 180 000,00 € | Chapitre 74 - Dotations et participations | 33 380,93 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 8 380,93 € | | |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 5 400,00 € | | |
| Total des Dépenses | 208 380,93 € | Total des Recettes | 208 380,93 € |

| Section d'INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté | 4 092,27 € | Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement | 8 380,93 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 27 175,67 € | Chapitre 10 – Dotations fonds divers | 22 887,01 € |
| Total des Dépenses | 31 267,94 € | Total des Recettes | 31 267,94 € |

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2022.

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Dépenses globales 2022 | 239 648,87 € |
| Recettes globales 2022 | 239 648,87 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

E – Maison de Santé Pluridisciplinaire

Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le budget annexe est assujéti à la TVA afin de pouvoir retracer l'ensemble des dépenses (frais de maîtrise d'œuvre, travaux,) et recettes (subventions, emprunts, loyers...).

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour présenter le Compte de Gestion 2021 établi par le service de gestion comptable d'Evreux. Ce sont les écritures comptables du budget Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'année 2021.

Le Compte Administratif 2021 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du budget primitif 2022.

| Section de FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 011 - Charges générales | 10 000,00 € | Chapitre 77 - Produits exceptionnels | 10 000,00 € |
| Total des Dépenses | 10 000,00 € | Total des Recettes | 10 000,00 € |
| Section d'INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 430 000,00 € | Chapitre 13 - Subventions | 1 165 000,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 110 000,00 € | Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées | 1 335 000,00 € |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 1 960 000,00 € | | |
| Total des Dépenses | 2 500 000,00 € | Total des Recettes | 2 500 000,00 € |

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2022.

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Dépenses globales 2022 | 2 510 000,00 € |
| Recettes globales 2022 | 2 510 000,00 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

F - Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation est vouée à disparaître, et ce après 2023 pour les propriétaires de résidences secondaires. Elle est compensée par l'Etat pour éviter une perte de recette aux communes.

Pour 2022, Monsieur le Maire propose une stabilité des taux compte-tenu du niveau déjà élevé des taxes foncières. Les taux proposés sont les suivants :

| | Taux communaux 2022 |
|-----------------------|-------------------------------|
| Taxe d'habitation | /// |
| Taxe foncier bâti | 59,33 % (39,09 % + 20,24 %) * |
| Taxe foncier non bâti | 84,11 % |

* pour mémoire le taux de taxe sur le foncier bâti correspond à l'addition du taux communal 2020 (39,09%) avec le taux départemental 2020 (20,24%) compte-tenu de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire explique que l'Etat applique un coefficient correcteur afin de compenser la perte de recettes fiscales de la taxe d'habitation. Pour 2022, la Commune va percevoir une compensation de 121 692 €. La loi des finances 2022 fixe l'évolution des bases d'imposition représentant une augmentation de 3,4%. Bien que le taux communal soit identique à l'an passé, la taxe foncière « bâtie » due par les administrés sera plus élevée que l'an passé. Ceci représente environ une augmentation de 1,9% des recettes fiscales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

G – Gestion du marché : avenant de prolongation n°1 au contrat de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public signée avec la Société Lombard & Guerin prenant fin au 31 mars 2022 et compte tenu des délais imposés par l'étude du futur mode de gestion des marchés du jeudi et dimanche, il convient de prolonger la Délégation de Service Public pour une durée d'un an.

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public se sont réunis et par avis du 22 mars 2022 ont émis un avis favorable à l'unanimité pour la signature d'un avenant n°1 de prolongation.

Monsieur le Maire précise que, concernant cet avenant de prolongation de délai au contrat de Délégation de Service Public, 3 points sont également à étudier et solutionner.

Le premier étant celui de la redevance spéciale des déchets des marchés du jeudi et dimanche matin, la Commune réglant actuellement cette taxe ce qui représente environ 10 000 €/an.

Le deuxième est de privilégier les circuits courts concernant les commerçants alimentaires.

Le troisième est la redynamisation de l'ensemble du marché. Une nouvelle organisation spatiale doit être mise en place afin de recentrer les abonnés, les alimentaires et les commerçants réguliers sur la partie centrale, et d'étendre les emplacements aux rues annexes suivant les demandes.

La prolongation du délai au contrat de Délégation de Service Public permettra un travail approfondi pour l'étude du futur mode de gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

H - Centre de Formation des Apprentis de Val de Reuil (CFAIE) : demande de participation financière année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux : le CFAIE de Val de Reuil a fait une demande de participation financière pour les frais de scolarité des élèves en apprentissage, domiciliés à Ezy sur Eure. Ce centre de formation accueille des jeunes en alternance dans les métiers de bouche, de la restauration, de la vente, de la fleuristerie, de la coiffure et de la mécanique. Le montant demandé est de 70 € par élève. Pour l'année 2021 - 2022, 7 élèves suivent une formation.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent d'autres explications, et propose de voter le montant de 70 € par élève soit 490 € au total pour l'année 2021 - 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **2 – Intercommunalité**

A – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau d'éclairage et Télécom : rue Edmond Signoret

Monsieur le Maire expose le dossier des travaux concernant l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la rue Edmond Signoret. Compte tenu de la complexité du chantier qui a engendré des coûts supplémentaires, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec le SIEGE 27. Le coût global de l'opération se chiffre à 276 000 € TTC pour l'investissement et 42 000 € TTC pour le fonctionnement. La contribution financière de la Commune est de 63 500 € TTC.

Dépenses d'investissement

| Programmes | Mnt estimé TTC | Participation commune | Montant total |
|--------------|-------------------|-----------------------|------------------|
| VBP | 226 000.00 | 20% HT | 37 667.00 |
| EBP | 50 000.00 | 20% HT | 8 333.00 |
| Total | 276 000.00 | | 46 000.00 |

Dépenses de fonctionnement

| Programmes | Mnt estimé TTC | Participation commune | Montant total |
|------------|----------------|-----------------------|---------------|
| TBP | 42 000.00 | 30% HT + TVA | 17 500.00 |

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la nouvelle convention de participation financière pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Edmond Signoret.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau d'éclairage et Télécom : rue Aristide Briand 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire soumet le dossier des travaux concernant l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la rue Aristide Briand 1^{ère} tranche (Isambard - Frédéric Passy). Le SIEGE 27 a estimé le coût global de l'opération environ à 165 000 € TTC pour l'investissement et 30 000 € pour le fonctionnement. La contribution financière de la Commune se chiffre à 40 000 € TTC.

Dépenses d'investissement

| Programmes | Mnt estimé TTC | Participation commune | Montant total |
|--------------|-------------------|-----------------------|------------------|
| VBP | 130 000.00 | 20% HT | 21 667.00 |
| EBP | 35 000.00 | 20% HT | 5 833.00 |
| Total | 165 000.00 | | 27 500.00 |

Dépenses de fonctionnement

| Programmes | Mnt estimé TTC | Participation commune | Montant total |
|------------|----------------|-----------------------|---------------|
| TBP | 30 000.00 | 30% HT + TVA | 12 500.00 |

Madame Joëlle BRET, 6^{ème} Adjointe en charge des Affaires Scolaires et des Relations avec les commerçants, demande la date prévisionnelle des travaux pour la dernière tranche (rue Isambard => place Félix Hulin)

Monsieur le Maire répond que la fin des travaux d'enfouissement est prévue pour 2024.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la convention de participation financière pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Aristide Briand 1^{ère} tranche.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ C - Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau d'éclairage : Fond de Sassey

Monsieur le Maire présente le dossier des travaux concernant la modernisation de l'éclairage des candélabres, en LEDS, du Fond de Sassey. Le SIEGE 27 a estimé le coût global de l'opération environ à 35 000 € TTC pour l'investissement. La contribution financière de la Commune se chiffre à 5 833 € TTC.

Dépenses d'investissement

| Programmes | Mnt estimé TTC | Participation commune | Montant total |
|--------------|------------------|-----------------------|-----------------|
| EVP | 35 000.00 | 20% HT | 5 833.00 |
| Total | 35 000.00 | | 5 833.00 |

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la convention de participation financière pour les travaux d'éclairage du Fond de Sassey.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ D - Agglomération du Pays de Dreux : convention de redevance spéciale relative à la gestion des déchets par bacs roulants

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers Municipaux, que dans le cadre du ramassage des déchets générés par les bâtiments communaux et le marché communal, il convient de signer une convention avec l'Agglomération du Pays de Dreux et d'acter les montants et volumes qui seront facturés en 2022.

Il est rappelé que le montant facturé à la Commune par l'Agglo du Pays de Dreux est d'environ 29 000 € /an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration Communale

📁 A - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure : mise en concurrence de la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune participe actuellement au financement des mutuelles « santé » de ses agents, toutefois la loi fixe de nouvelles obligations pour les employeurs territoriaux, à savoir :

- 1er janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence probablement fixé à 35€, soit 7€ par mois par agent*
- 1er janvier 2026 : obligation de participer aux contrats santé, avec un minimum de 50% d'un montant de référence probablement fixé à 30€, soit 15€ par mois par agent*

*Décret en attente de publication

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la santé (mutuelle) et d'autre part pour la prévoyance (maintien de salaire). Ces conventions seront pour une durée de 5 ans et chaque collectivité sera libre d'y adhérer en fonction des tarifs négociés.

Monsieur le Maire propose de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure va engager.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 B - Association pour le don de sang bénévole Plateau de la Vallée d'Eure : convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la première convention de partenariat avec l'association pour le don de sang bénévole Plateau de la Vallée d'Eure a été signée en 2015. La particularité et l'originalité de ce partenariat est qu'il regroupe 5 communes, Ezy sur Eure, Ivry la Bataille, Garennes sur Eure, La Couture Boussey et Bueil. La convention est renouvelée, deux articles sont ajoutés, à savoir le respect du droit à l'image et le traitement des données à caractère personnel.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, informe les Conseillers Municipaux que la nouvelle convention sera signée le mardi 14 juin 2022 à la Salle d'Activités Communale, lors de la journée mondiale du don de sang. Une collecte de sang sera également organisée par l'association. Les commerçants de la Commune se joindront à l'association afin d'animer cette journée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Questions diverses

☞ Monsieur le Maire annonce que la Préfecture a sollicité les collectivités afin d'établir une liste des logements communaux libres pour héberger des familles ukrainiennes. Les habitants acceptant d'héberger une personne ou des familles ne peuvent pas gérer cette situation sur une longue, voire très longue période. Le logement de l'Espace Culturel et Sportif étant un logement d'urgence et vacant, il a été proposé, et une famille ukrainienne de 4 personnes a été installée.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat, explique que la famille est composée d'un couple dont le monsieur est haïtien, sa femme, l'une des filles et petite fille de la dame. Ils espèrent que la deuxième fille et petite-fille les rejoindront rapidement. Le logement est spacieux, et permettra d'accueillir toute la famille. Ils ont besoin de paix pour se reposer, et souhaitent être autonomes. Le monsieur est en retraite, et perçoit ses pensions en France. Ils ont donc de quoi vivre.

La Préfecture a également sollicité les services de l'association SOLIHA afin de pouvoir effectuer une liste des logements privés libres, conformes aux règles sanitaires.
En France, 100 000 ukrainiens étaient attendus, seulement 35 000 sont arrivés et dans le département de l'Eure, ils devaient être environ 1 450 et seulement 450 ont été recueillis. Le problème majeur pour l'ensemble des ukrainiens est la mobilité, pour se rendre à l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) du département se situant à Rouen. Prochainement, une permanence sera mise en place à Evreux, deux fois par mois.

☞ Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux, que le gouvernement a mis en place le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour centraliser et sécuriser les dons, que souhaitent faire les collectivités au soutien à l'Ukraine.

Après une discussion avec l'ensemble des Conseillers Municipaux, il est décidé de fixer une base de 1,50 € par habitants, représentant environ 5 000 €. Cette somme sera versée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 50.

À Ezy sur Eure, le 01 avril 2022

Le Maire,



Pierre LEPORTIER